

la cgt **LE MOIS DES FOUS!**

MADAME L'ADMINISTRATION, ON SE MOQUERAIT PAS UN PEU DU MONDE ?

"VOUS AVEZ UN TROP PERÇU DE CSG, IL FAUT REMBOURSER 2300 €!"

AH BAH! VOUS ÉTIEZ EN DEMI-TRAITEMENT...

LA DGFIP VA VOUS SAISIR, ON NE PEUT RIEN FAIRE.

À SAVOIR: !!
TOMBER EN DEMI-TRAITEMENT PEUT FAIRE CHUTER TOUS LES REVENUS DU FOYER !!

ARNAQUE • DOUBLE PEINE • PEINE • INJUSTICE

NE RESTEZ SURTOUT PAS PASSIFS!

- ⚠ EXIGEZ VOS ARRÊTÉS DE TRAITEMENT
- ⚠ CONTRÔLEZ ET ENVOYEZ TOUT À TEMPS
- ⚠ SOLLICITEZ VOTRE SYNDICAT



Mars, le mois des fous... vraiment ?

Le mois de mars est celui des fous", dit le proverbe.

À croire que certains ont décidé de le prendre au pied de la lettre...
Entre les notifications de trop-perçus de CSG à rembourser, les rappels de salaires en arrêt maladie soudainement requalifiés, et les injonctions à régler plusieurs milliers d'euros sans explication claire, la situation interroge.

"Vous devez rembourser 2 300 euros."

"Vous étiez en demi-traitement."

"La DGFIP va se servir."

"On ne peut rien faire."

Ah bon ?

Non, nous ne sommes pas dans une mauvaise blague.

Mais bien dans une réalité administrative qui, une fois de plus, fait peser les conséquences sur les personnels.

Une double peine inacceptable

Être en arrêt maladie, c'est déjà subir une situation difficile.

Mais aujourd'hui, cela peut aussi devenir un piège administratif.

Passé le délai des trois mois, le passage en demi-traitement est une règle.

Mais encore faut-il que celle-ci soit claire, anticipée et correctement notifiée.

Car sans vigilance :

vous pouvez vous retrouver en dette

vous pouvez subir des retenues importantes

et cela peut impacter l'ensemble des revenus du foyer



**La CGT le dit clairement :
ne laissez rien passer.**

- **Demandez systématiquement votre arrêté de demi-traitement**
- **Vérifiez vos fiches de paie**
- **Contrôlez vos heures et vos situations administratives**
- **Envoyez vos arrêts dans les délais et avec preuve (courrier suivi recommandé)**
- **Ne vous reposez pas uniquement sur un email**

L'administration n'a pas le droit à l'approximation quand il s'agit de votre rémunération.

Si vous êtes en difficulté :

**saisissez les services compétents
exigez des réponses claires**

et surtout, rapprochez-vous de votre organisation syndicale

La CGT interviendra au niveau local comme au niveau de la DISP si nécessaire.

Parce que trop, c'est trop

Ce n'est pas aux agents de payer les dysfonctionnements.

**Ce n'est pas aux personnels malades d'être sanctionnés une
seconde fois.**

**“Quand l'injustice devient une habitude, la
résistance devient un devoir.”**



ÉVALUATION PROFESSIONNELLE : ATTENTION AUX DÉRIVES

Une décision récente de justice vient rappeler une chose essentielle :
l'évaluation des agents ne peut pas être faite n'importe comment.

Un fonctionnaire a obtenu l'annulation de son évaluation professionnelle, le juge ayant constaté une "erreur manifeste d'appréciation" entre ses bons résultats et la baisse de sa notation .

Autrement dit :

on ne peut pas dire que tout va bien... et sanctionner derrière.

Ce que dit clairement la justice

- L'administration a un pouvoir d'évaluation... mais pas un pouvoir arbitraire
- Une évaluation doit être cohérente, objective et justifiée
- En cas d'incohérence, elle peut être annulée par le juge

Ce que cela signifie pour les agents

Votre évaluation :

impacte votre carrière

vos primes

votre évolution

Elle n'est pas une formalité, ni un outil de pression.



La CGT le rappelle :

Contestez toute évaluation incohérente

Exigez des éléments concrets et objectifs

Ne laissez pas passer une appréciation injustifiée

RAPPEL IMPORTANT – DES PERSONNELS



RAPPEL IMPORTANT

QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION,



VOUS N'ÊTES PAS SEULS.



UNE AIDE JURIDIQUE À VOTRE DISPOSITION

La CGT des Baumettes met à disposition des agents un cabinet d'avocats pour vous accompagner et vous défendre.

**OUVERT À TOUS LES PERSONNELS,
QUE VOUS SOYEZ SYNDIQUÉS CGT OU NON.**

Notre objectif :
mettre tous les moyens en œuvre pour que
vous soyez défendus et respectés dans vos droits.



CONTACT CGT

✉ cgtdesbaumettes@gmail.com

☎ **04 88 22 92 88**

NE RESTEZ PAS SEULS.
UN PROBLÈME IGNORÉ S'AGGRAVE.
UN DROIT DÉFENDU SE GAGNE.

Cabinet

KARAA

36 Cours Lieutaud
13001 Marseille

☎ **09 86 53 14 12**

⚖️ 1 avocat
DROIT PUBLIC

⚖️ 1 avocat
DROIT SYNDICAL

⚖️ 1 avocat
DROIT PÉNAL

⚖️ 1 avocat
DROIT PRIVÉ



**Sécurité des personnels : jusqu'où faudra-t-il aller ?
Depuis 2006, la CGT des Baumettes alerte sur une situation
inacceptable :**

**la présence d'une armurerie implantée dans un PCI non
sécurisé, sur **L' UHSI** au cœur des flux de circulation des
personnels.**

**Des agents qui entrent, sortent, s'arment, se désarment...
dans un espace inadapté, exposé, sans sécurisation
suffisante.**

Mais où va-t-on ?

**Qui prendra ses responsabilités le jour où :
une balle part accidentellement ?
un incident survient en pleine prise de service ?
pire encore, une situation dégénère ?**

Ce risque n'est pas théorique.

Il est réel.

Il est connu.

Et il dure depuis près de vingt ans.

Des choix incompréhensibles

**Aujourd'hui, des projets évoquent l'installation d'une armurerie à proximité
immédiate des parloirs, voire à côté de l'accueil des familles.**

Est-ce réellement cela, la priorité ?

Une armurerie au cœur d'un lieu sensible, fréquenté par le public ?

Faut-il attendre un drame pour agir ?



Les alertes existent.

Elles sont répétées.

Elles sont documentées.

Et pourtant, les réponses tardent.

Même après des incidents graves, les leçons semblent ne pas être tirées.

La CGT exige

Une véritable sécurisation des armureries

Une implantation hors des flux sensibles

Une prise en compte réelle des risques pour les personnels et le public

Des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux de sécurité



La sécurité ne se négocie pas.

Elle ne se bricole pas.

Elle ne se reporte pas.

**Messieurs, débloquez les budgets
là où ils sont nécessaires.**

**Parce que le jour où un accident
surviendra,**

**il sera trop tard pour expliquer...
et impossible de justifier.**



DOSSIER SPECIAL
GUIDE LE LA MOBILITE

la cgt
Pénitentiaire

DEMANDER SA MOBILITÉ C'EST BIEN, LA COMPRENDRE, C'EST MIEUX !

Pour comprendre et garantir vos droits, **Le CGT Pénitentiaire** décrypte pour vous. **DOSSIER**

Uniformes
Ben ♡

Retrouvez notre nouveau guide complet en scannant ce QR Code ! Et aussi sur notre site !

MOBILITÉ CEA
GUIDE 2025

www.cgtpenitentiaire.com





Nous ne sommes pas des vaches à lait pour venir travailler

Chères et chers collègues,

Encore une fois, c'est le personnel qui trinque.

Hausse continue du carburant, coûts de déplacement qui explosent... et au final, une réalité de

plus en plus difficile à accepter :

travailler nous coûte de l'argent.

Aujourd'hui, beaucoup d'entre nous doivent faire des kilomètres pour venir exercer leur mission. Et pourtant, aucune réponse concrète n'est apportée face à cette situation.

Aller travailler ne doit pas devenir un luxe.

Servir le service public ne doit pas se faire à perte.

Nous ne sommes pas des vaches à lait.

Il n'est pas acceptable que les agents financent eux-mêmes leur présence au travail pendant que les contraintes augmentent et que les solutions tardent.

Face à cette situation, une mobilisation citoyenne est en cours :

<https://www.change.org/p/hausse-du-carburant-nous-refusons-de-payer-pour-travailler>

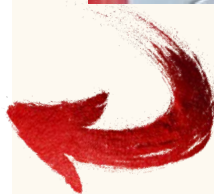
Nous vous invitons à vous informer, à vous mobiliser et à faire entendre votre voix.

La CGT le rappelle

Le pouvoir d'achat des agents est une priorité

Les frais professionnels doivent être pris en compte

L'État employeur doit assumer ses responsabilités



petition

<https://www.change.org/p/hausse-du-carburant-nous-refusons-de-payer-pour-travailler>



**DÈS LE MOIS PROCHAIN, LA CGT
VOUS FAIT BÉNÉFICIER
d'avantages POUR TOUS!**

Avec votre code personnel :



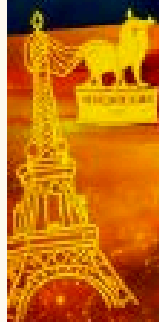
**VOYAGES
ÉTONNANTS**



**BILLETÉRIE
PRÉFÉRENTIELLE**



**LOCATIONS
AVANTAGEUSES**



PRIX POUR TOUT LE PERSONNEL !

- ▶ **VOYAGES**
- ▶ **ATTRACTIONS ET BILLETS**
- ▶ **LOCATIONS DE VACANCES...**



**Chez nous,
CE N'EST PAS POUR QUELQUES
PRIVILÉGIÉS, MAIS POUR TOUS!**



On va vous faire économiser...

RECETTE DU MOIS - MARS

Fondant au chocolat (anti coup de folie)



🛒 Ingrédients (4 à 6 personnes)

- ✓ 200 g de chocolat noir
- ✓ 100 g de beurre
- ✓ 100 g de sucre
- ✓ 3 œufs
- ✓ 50 g de farine
- ✓ 1 pincée de sel

👨‍🍳 Préparation

- ✓ Préchauffez le **four à 180°C**.
- ✓ Faites fondre doucement le **chocolat** et le **beurre** (au bain-marie ou micro-ondes).
- ✓ Dans un saladier, **mélangez les œufs et le sucre** jusqu'à obtenir une texture légère.
- ✓ Ajoutez le **mélange** chocolat/beurre fondu.
- ✓ Incorporez la **farine** et la pincée de sel.
- ✓ Versez la préparation dans un moule beurré.
- ✓ Enfournez pendant **10 à 12 minutes** (le cœur doit rester fondant).

💡 Astuce

Servez avec :

- ▶ une boule de **glace vanille**
- ▶ ou une **crème anglaise**

Effet garanti après une journée compliquée !

Bon appétit - La CGT des Baumettes





GRILLE DE JEUX – MOIS DES FOUS

Consigne : Retrouvez les mots cachés (horizontal, vertical, diagonal)

Mots à trouver :

FOU – MARS – STRESS – PAYE – ERREUR – DOSSIER – AGENT – PRIME – MAIL – RETARD



“Au mois des fous, mieux vaut garder ses preuves... que sa patience.”



**FAIRE REMONTER VOS
QUESTIONS SUR :
cgtdesbaumettes@gmail.com
ou 04 88 22 92 88**



**L'assistant de prévention se fera un plaisir de
répondre a vos questions et la direction de viser
vos observations !**